Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle

Le canton de Vaud consacrera 268'000 francs à l'aide à la création chorégraphique indépendante et professionnelle durant la saison 2009/2010 au travers d'aides ponctuelles et de deux subventions de durée déterminée.

Dix projets de création chorégraphique indépendante et professionnelle, remplissant les critères, ont été déposés pour la saison 2009/2010. Dans sa séance du 25 février 2009, le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la Commission vaudoise de la danse portant sur cinq créations. Ces soutiens, pour des montants compris entre 8'000 et 40'000 francs, permettront aux compagnies retenues de réaliser leurs créations dans de bonnes conditions. Le choix de la Commission s'est porté sur des chorégraphes ayant déjà à leur actif plusieurs productions confirmées, tels que Nicole Seiler, Nicholas Pettit et Estelle Héritier, et sur de jeunes chorégraphes prometteurs développant une démarche originale tels que YoungSoonCho Jaquet et Mickaël Henrotay-Delaunay .

Les subventions ponctuelles pour la saison 2009/2010 ont été attribuées à :

* 20'000 francs à « l'Association Lacie», pour monter une nouvelle création en 2009 (titre provisoire), chorégraphie de Estelle Héritier ;

* 30'000 francs à la « Compagnie Nicole Seiler », pour monter le spectacle Playback, chorégraphie de Nicole Seiler ;

* 20'000 francs à la « Compagnie Nuna », pour monter le spectacle Champignons, chorégraphie de YoungSoonCho Jaquet ;

* 40'000 francs à la « Compagnie Utilité Publique», pour monter le spectacle M.E.S.T., chorégraphie de Nicholas Pettit ;

* 8'000 francs à la « Compagnie Fluxtendu », pour monter le spectacle La tête au plafond, chorégraphie de Mickaël Henrotay-Delaunay.

Le Conseil d'Etat a également décidé de renouveler, pour l'année 2009, le montant figurant dans la convention de subvention de durée déterminée de 75'000 francs en

faveur de la « Compagnie Linga » et de la « Compagnie Buissonnière ». Celles-ci sont au bénéfice, depuis 2007, d'une subvention conjointe de soutien du Canton de Vaud, respectivement avec les villes de Pully (Linga) et Lausanne (Buissonnière), ainsi qu'avec la Fondation Pro Helvetia pour leur assurer, sur trois ans (2007-2009), une aide financière à la création et àla diffusion en Suisse et à l'étranger.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mars 2009

DFJC, Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise de la danse, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40 Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, 021 316 07 44